



Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le règlement suivant :

| Objet | Adoption Entrée en vigueur |
|---|--------------------------------|
| Règlement SH-2024-537 modifiant le Règlement SH-2008-111 fixant les tarifs applicables pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de sport et loisir, culture et vie communautaire | 15 avril 2024 19 avril 2024 |

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 19 avril 2024.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert